



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

-
ANNÉE 2021

Président de Terre d'Émeraude Communauté :

Philippe PROST

Vice-Président en charge de l'Assainissement :

Franck GIROD

Chef du service Assainissement :

Yoann SEIGNEURET

Technicien(ne)s du service : Julien BRANCHEREAU ; Axel GRABOWSKI ;

Tiphaine PARNISARI ; Emilie PARSUS ; Céline SOUSSIA

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2020, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Sommaire

GLOSSAIRE	4
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
I/ Données relatives au service	5
1.1/ Organisation administrative du service	5
1.2/ Estimation de la population selon le mode d'assainissement :	5
1.3/ Mode de gestion du service	6
1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis	6
1.6/ Estimation du nombre d'abonnés par commune	6
1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels.....	9
1.8/ Conventions de transfert d'effluents	9
1.9/ Volumes facturés.....	9
1.10/ Activité du service.....	11
1.11/ Principaux chantiers de 2021	12
1.13/ Caractéristiques du réseau de collecte	18
II/ Indicateurs de performance.....	23
2.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	23
2.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (Indicateur descriptif P202.2)	24
2.3/ Conformité de la collecte des effluents	25
2.4/ Conformité des équipements d'épuration	25
2.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	25
2.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	26
III/ Financement du service	26
3.1/ Montants de la redevance et des différentes participations.....	26
3.2/ Impayés	27
3.3/ Encours de la dette	27
3.4/ Epargne	28

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

Indicateurs descriptifs des services :

- D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte
- D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
- D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance :

- P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.
- P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.
- P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité.

Indicateurs non renseignés car concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

- P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.
- P252.2 : Nombre de points noirs du réseau de collecte.
- P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte
- P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration
- P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
- P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
- P258.1 : Taux de réclamations

GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 10/06/2022
Reçu en préfecture le 10/06/2022
Affiché le
ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

Berger
Levrault

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) : correspond à la quantité d'oxygène consommée pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) : quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.

MES (Matières En Suspension) : sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'œil nu : en troubant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.

P_t (Phosphore total) : entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.

pH : est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.

NGL (azote global) : est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.

NH₄⁺ (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets : résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

TMS : Tonne de Matière Sèche

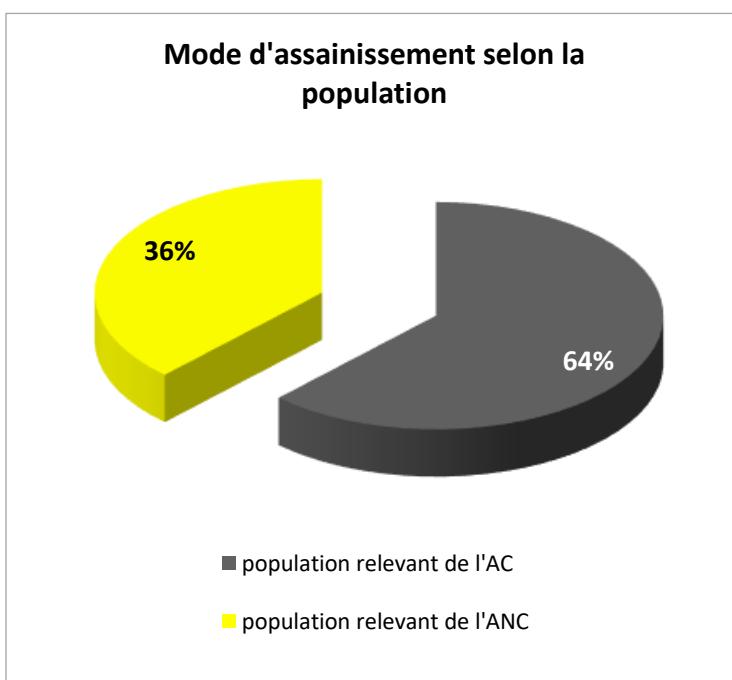
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**I/ Données relatives au service****1.1/ Organisation administrative du service**

Depuis la prise de la compétence assainissement collectif le 1^{er} janvier 2020, le service public d'assainissement collectif de TEC intervient dans 58 communes parmi les 92 que compte le territoire communautaire, ce qui correspond à 80 systèmes (réseau + station).

**1.2/ Estimation de la population selon le mode d'assainissement :**

La répartition des habitants de Terre d'Emeraude communauté (TEC) est la suivante :



1.3/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie directe à l'exception du système d'assainissement de Pont-de-Poitte qui est en délégation de service public avec la Sogedo.

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

La compétence est également déléguée à 2 syndicats :

- Le SIAVD (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant) qui intervient sur les communes de Clairvaux Les Lacs, Cogna et Hautecour et qui exploite les stations de Clairvaux Bourg et de Soyria (hameau de Clairvaux).

- Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement) de la Mercantine qui intervient sur les communes de Maisod et de Charchilla et qui exploite la station de Maisod.

Le service est assujetti à la TVA.

Remarque : Chacun des délégataires (Sogedo, SIAVD et SIEA de la Mercantine) rédige son propre RPQS.

1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

La collecte,
Le transport,
Le traitement,
L'élimination des boues produites,
Le contrôle des raccordements.

Le service a également un rôle de conseil auprès des usagers.

1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis

(Indicateur descriptif D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

La population desservie est estimée à environ 16 640 personnes (64 % de 26 000 habitants).

1.6/ Estimation du nombre d'abonnés par commune

Par abonné, la collectivité sous-entend le nombre de foyers par commune et donc le nombre de factures de redevance d'assainissement collectif émis en 2021.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

A contrario, les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Pôle de Moirans en Montagne :

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

COMMUNES	Abonnés 2021
CHANCIA	105
COYRON	49
CRENANS	118
ETIVAL	215
JEURRE	99
LAVANCIA-EPERCY	33
LECT	179
MAISOD/CHARCHILLA (SIEA de la Mercantine)	424
MARTIGNA	80
MEUSSIA	188
MOIRANS -EN- MONTAGNE	1000
MONTCUSEL (Hameau de Grand serve)	10
VAUX-LES-St-CLAUDE	298
TOTAL	2798

Pôle de Clairvaux les Lacs :

COMMUNES	Abonnés 2021
BARESIA SUR L'AIN	34
BLYE	80
BONLIEU	126
CHAREZIER	9
CHATILLON	68
CLAIRVAUX Bourg (SIAVD)	776
CLAIRVAUX Soyria (SIAVD)	22
COGNA (SIAVD)	150
HAUTECOURT (SIAVD)	123
DOUCIER	186
FONTENU	51
LARGILLAY - MARSONNAY	39
MENETRUX EN JOUX	2
PONT DE POITTE (Sogedo)	441
PATORNAY	83
SOUCIA	60
VERTAMBOZ	51
TOTAL	2301

Remarques :

Pour Fontenu, seul le réseau de la commune est exploité par TEC, la STEU se trouve sur la commune de Marigny (exploitée par la régie de Chalain en DSP).

La station de Pont de Poitte exploitée par la Sogedo traite aussi les eaux usées de la commune de Patornay et de Rive-de-Patornay. Sogedo a délégation pour l'exploitation des réseaux de Pont-de-Poitte mais ceux de Patornay sont exploités en régie par TEC.

La station de Ménétrux en Joux traite les eaux usées de la maison des cascades et du camping.

Pôle d'Orgelet :

COMMUNES	Abonnés 2021
BEFFIA	35
CHAVERIA	93
CRESSIA	124
DOMPIERRE	104
LA CHAILLEUSE (ESSIA)	47
LA TOUR DU MEIX avec surchauffant	163
MOUTONNE	49
NOGNA	104
ONOZ	46
ORGELET	762
POIDS DE FIOLE	128
PRESILLY	46
ST MAUR	78
SARROGNA	15
TOTAL	1794

Pôle d'Arinthod :

COMMUNES	Abonnés 2021
ANDELOT MORVAL	42
ARINTHOD	603
AROMAS	209
CERNON	136
CHARNOD	19
CONDES	59
CORNOD	115
MONTLAINSIA - Dessia	44
VALZIN EN PETITE MONT.	44
GENOD	37
GIGNY SUR SURAN	160
VALZIN EN PETITE MONTAGNE - Montadroit	25
VAL SURAN - Louvenne	39
VAL SURAN- Saint Julien	311
THOIRETTE-COISIA Bourg de Thoirette	270
THOIRETTE-COISIA Bourg de Coisia	99
VILLENEUVE LES CHARNOD	25
VOSBLES/VALFIN	85

VOSBLES/VALFIN	31	Envoyé en préfecture le 10/06/2022
TOTAL	2353	Reçu en préfecture le 10/06/2022
		Affiché le

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

Berger Levraud

Le service public d'assainissement collectif compte 9246 abonnés (en prenant en compte les 2 syndicats et la DSP).

1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels

(Indicateur descriptif D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

4 conventions existent avec 4 fromageries du territoire :

- Arinthod
- Doucier
- Orgelet
- Val Suran – Saint Julien

1.8/ Conventions de transfert d'effluents

Une convention a été signée avec la Régie de Chalain pour le transfert et le traitement des eaux usées de la commune de Fontenu.

1.9/ Volumes facturés

Pôle de Moirans en Montagne :

COMMUNES	VOLUMES EN 2021
CHANCIA	10745
COYRON	2839
CRENANS	6309
ETIVAL	13176
JEURRE	10995
LAVANCIA-EPERCY	3238
LECT	11151
MAISOD/CHARCILLA (SIEA de la Mercantine)	38714
MARTIGNA	9889
MEUSSIA	14830
MOIRANS -EN- MONTAGNE	104942
MONTCUSEL (Hameau de Grand serve)	763
VAUX-LES-St-CLAUDE	24526
TOTAL	252 117

Pôle de Clairvaux les Lacs :

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

COMMUNES	VOLUMES EN 2021
BARESIA SUR L'AIN	1054
BLYE	6841
BONLIEU	7481
CHAREZIER	644
CHATILLON	6731
CLAIRVAUX Bourg (SIAVD)	94969
CLAIRVAUX Soyria (SIAVD)	1831
COGNA (SIAVD)	14712
HAUTECOURT (SIAVD)	8061
DENEZIERES	2612
DOUCIER	17 609
FONTENU	6511
LARGILLAY - MARSONNAY	5760
PATORNAY	15655
PONT DE POITTE (Sogedo)	28933
SOUCIA	4595
VERTAMBOZ	2607
TOTAL	226 606

Pôle d'Orgelet :

COMMUNES	VOLUMES 2021
BEFFIA	1586
CHAVERIA	3465
CRESSIA	4102
DOMPIERRE	7736
LA CHAILLEUSE (ESSIA)	2250
LA TOUR DU MEIX	16678
MOUTONNE	4177
NOGNA	4179
ONOZ	1991
ORGELET	84879
POIDS DE FIOLE	8237
PRESILLY	3450
ST MAUR	6092
SARROGNA	961
TOTAL	149 783

Pôle d'Arinthod :

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

COMMUNES	VOLUMES EN 2021
ANDELOT MORVAL	3203
ARINTHOD	78751
AROMAS	27692
CERNON	2674
CHARNOD	1107
THOIRETTE/COISIA - Coisia	7347
CONDES	8230
CORNOD	6206
MONTLAINSIA - Dessia	2508
VALZIN EN PETITE MONT. - Fétigny	2720
GENOD	2198
GIGNY SUR SURAN	8657
VALZIN EN PETITE MONT. - Montadroit	1640
VAL SURAN - Louvenne	2089
VAL SURAN- Saint Julien	37272
THOIRETTE/COISIA	16423
VILLENEUVE LES CHARNOD	1138
VOSBLES	3952
VALFIN	1357
TOTAL	215 164

Sur le territoire communautaire 843 670 m³ ont été facturés (et traités).

1.10/ Activité du service

1.10.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

	2020	2021
Contrôle de faisabilité du branchement au réseau (autorisation de raccordement)	15	32
Contrôle de branchement (neuf)	12	14
Contrôle de branchement (vente ou à l'initiative du service)	146	276

	2021
Outils de communication mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. • Articles parus dans le magazine communautaire • Documents de communication à l'attention des usagers du service relatifs à l'harmonisation des tarifs distribués par les communes et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes

1.11/ Principaux chantiers de 2021

Marchés de maîtrise d'œuvre lancés en 2021 :

Rédaction des cahiers des charges et recrutement de maîtres d'œuvre pour des projets de travaux sur les communes suivantes :

- Cernon bourg (réseaux) et Menouille (réseaux et station d'épuration)
- Cressia (réseaux)
- Dompierre-sur-Mont (réseaux)
- Gigny-sur-Suran (réseaux et station d'épuration)
- Onoz (réseaux)
- Pont-de-Poitte – Hameau de Poitte (réseaux)
- Arinthod (réseaux) (signature du marché janvier 2022)
- Orgelet (réseaux) (signature du marché janvier 2022)

Principales études de 2021 :

- Finalisation de l'étude diagnostique du système d'assainissement de Chancia
- Poursuite des études relatives aux projets de réhabilitation du système d'assainissement de Châtillon (réseaux et station d'épuration)
- Démarrage des études diagnostiques des réseaux de Doucier, de Dompierre et de Gigny sur Suran dans le cadre de futurs travaux
- Poursuite de la réalisation des nombreux zonages d'assainissement en cours
- Elaboration du dossier loi sur l'eau pour le système d'assainissement du bourg d'Aromas

Consultations et Marchés de travaux signés en 2021 :

- Poursuite des études d'avant-projet et consultation des entreprises pour la réhabilitation du système d'assainissement du lotissement de l'Epine à Lavancia-Epercy : mise en séparatif de 320 ml de réseaux et installation d'une microstation de 38 EH (Equivalents Habitants) (marché de travaux : 179 306 € HT).

Afin de respecter nos engagements envers l'agence de l'eau dans le cadre du contrat ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) ; les consultations suivantes ont été lancées afin d'obtenir les marchés de travaux avant la fin de l'année 2021 (travaux qui démarreront en 2022) :

- Fontenu : Réhabilitation de 612 ml de réseau et création d'un poste de relevage (marché de travaux : 441 750 € HT)
- Val Suran – Village de Saint Julien : Mise en séparatif de 1500 ml de réseaux + chemisage de 200 ml de réseaux + création d'un bassin d'orage de 90 m3 en bas du Bourg + réhabilitation du poste de refoulement (marchés de travaux : 818 494.87 € HT)
- Cressia : mise en séparatif de 1500 ml de réseaux (marchés de travaux : 571 556.06 HT)
- Aromas : Le projet consiste à renouveler 605 mètres linéaires de réseau à Aromas et Burigna, à modifier un déversoir d'orage à Marsonnas et à reprendre des regards afin d'améliorer la collecte et supprimer le déversement des

eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Après consultation des entreprises, le montant de l'offre retenue s'est élevé à 135 633,76 € HT. Les travaux ont démarré en décembre 2021 pour se poursuivre sur la période

Principaux chantiers de 2021 :

- Aromas : Installation et mise en service d'un dégrilleur automatique au niveau du poste de relevage du bourg (17 431 € HT)
- Orgelet – Hameau de Merlia : Mise en séparatif de 831 ml de réseaux (Marché de travaux : 636 6984.32 € HT) et création d'une station plantée de roseaux de 70 EH (126 592.25 € HT). Les OS de démarrage ont été envoyés fin janvier 2021. La station a été mise en service le 10 juin 2021. Les travaux sur les réseaux se sont terminés en septembre 2021.
- La Chailleuse – Village d'Essia : De Février à Septembre 2021, des travaux de mise en conformité ont été réalisés et ont consisté à la mise en séparatif de 1400 ml de réseau d'assainissement en polypropylène avec création de 51 branchements (349 968,22 € HT) et construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité nominale de 130 EH (198 965 € HT).

Ces différents investissements ont bénéficié de subventions de l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse (+/- 50% en tenant compte de coûts plafonds) auxquelles peuvent s'ajouter une aide du Conseil Départemental (DST).

Remarque concernant les différents travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement : les particuliers devront le cas échéant déconnecter leur fosse septique et se raccorder sur les boîtes de branchements positionnées en limite de propriété.

1.12/ Ouvrages d'épuration des eaux usées

1.12.1/ Type de station d'épuration

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

79 stations d'épuration sont situées sur le territoire communautaire (+ station de Marigny qui traite les eaux usées de la commune de Fontenu) :

Commune	Lieu step	ANNEE mise en service	Procédé épuratoire TYPE SATESE	Capacité EQH "par temps sec"
ANDELOT MORVAL	Hameau d'Andelot	1989	lagune	100
ARINTHOD	Hameau Néglia	2004	FAS	60
ARINTHOD	Bourg	2008	BA BS	2400
AROMAS	Bourg + Marsonna et Burigna	2004	FPR	600
AROMAS	Ceffia	2019	FPR	100
BARESIA SUR L'AIN	Lotissement du Gringalet	1977	LB	200
BEFFIA	Bourg	2019	FPR	110
BLYE	Bourg	2001	Lagune	250
BONLIEU	Bourg	2011	FPR	350
CERNON	Bourg + les lattes	2008	DB	350
CERNON	Cité EDF	2021	FPR	55
CERNON	Menouille	1970	DD	50
CHANCIA	Bourg	1966	DD	150
CHANCIA	Lotissement La Ravière	1992	DD	250
CHAREZIER	Lotissement	2012	FAS	38
CHARNOD	Bourg	2009	FAS	60
CHATILLON	Bourg	1970	DD	200
CHAVERIA	Bourg	2013	FPR	220
CHAVERIA	Hameau de Chatagna	2014	DB	80
CLAIRVAUX	Hameau de Soyria	2019	Filtre Compact	20
CLAIRVAUX	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	2005	BA BS	6550
CONDES	Bourg	2010	DB	350
CORNOD	bourg + Brolaines	2019	FPR	230
CORNOD	Hameau de Thorégna	2002	Lagune	90
COYRON	Bourg	2011	FPR	80
CRENANS	Bourg	2014	FPR	320
CRESSIA	Bourg	2011	FPR	500
DENEZIERES	Bourg	2012	Lagune	150
DOMPIERRE SUR MONT	Bourg	2010	FPR	340
DOUCIER	Bourg	1992	Lagune	1200
ETIVAL	Bourg	1982	Lagune	400
ETIVAL	Hameau Les Ronchaux	1980	Lagune	400
GENOD	Bourg	1970	DD	100
GIGNY SUR SURAN	Bourg	2001	Lagune	360
JEURRE	Bourg	2017	DB	240
LA CHAILLEUSE - Essia	Bourg Essia	2021	FPR	130
LARGILLAY - MARSONNAY	Largillay	1974	DD	200
LAVANCIA EPERCY	Epine	1975	FAS	80
LAVANCIA EPERCY	Viillard	1998	DD	80
LECT VOUGLANS	Lect	1979	DD	200

Envoyé en préfecture le 10/06/2022 Reçu en préfecture le 10/06/2022 Affiché le DD ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE				
LECT VOUGLANS	Vouglans / Combe du Bief	1979		Berger Levault
LECT VOUGLANS	Vouglans / Camping	1979		
MAISOD (+CHARCHILLA)	Bourg / SIEA MERCANTINE	1997	BA BS	1660
MARTIGNA	Bourg	2021	FPR	80
MARTIGNA	Lotissement du Haut village	2003	FAS	80
MENETRUX EN JOUX	Maison des Cascades	2003	DB	200
MEUSSIA	Bourg	2001	Lagune	500
MOIRANS en Montagne	Bourg	2014	BA BS	3340
MONTCUSEL	H Grand Serve	2010	FAS	40
MONTLAINIA - Dessia	Bourg Dessia	2010	Lagune	90
MONTLAINIA - Dessia	Granges de Dessia	2010	FAS	20
MOUTONNE	Bourg	2003	Lagune	150
NOGNA	Bourg	2010	FPR	300
ONOZ	Bourg	2014	FPR	125
ORGELET	Merlia	2021	FPR	70
ORGELET	Bourg	2005	BA BS	4500
POIDS de FIOLE	Bourg	2013	DB	480
PONT DE POITTE - PATORNAY	Bourg Pont de Poitte DSP	1995	BA BS	2500
PRESILLY	Bourg	2019	FPR	120
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	Bourg Saint Hymetière	2021	FPR	230
SAINT MAUR	Bourg	2002	DB	230
SARROGNA	centre bourg	2007	FAS	70
SOUCIA	Bourg + lotisst	2015	FPR	125
THOIRETTE/COISIA - Coisia	bourg Coisia	1998	FAS	180
THOIRETTE/COISIA - Coisia	Hameau Le Montain	1996	FAS	90
THOIRETTE/COISIA - Thourette	Bourg Thourette	2013	DB	800
TOUR DU MEIX (la)	Bourg	2014	FPR	1465
VAL SURAN - Louvenne	Bourg Louvenne	2015	FPR	110
VAL SURAN- Saint Julien	Bourg Saint Julien	1999	BA BS	1500
VALZIN EN P M - Fétigny	Bourg Fétigny	2015	FPR	110
VALZIN EN P M - Montadroit	Hameau de Montadroit	2001	FAS	80
VAUX LES SAINT CLAUDE	Bourg	2013	DB	405
VAUX LES SAINT CLAUDE	La clavelière	2019	DB	520
VERTAMBOZ	Bourg	2016	FPR	100
VILLENEUVE LES CHARNOD	Bourg	2010	FPR	80
VOSBLES/VALFIN	Bourg Vosbles	2012	FPR	100
VOSBLES/VALFIN	Hameau de Chavagna	1994	Lagune	60
VOSBLES/VALFIN	Hameau de Mongefond	1999	Lagune	40
VOSBLES/VALFIN	Bourg Valfin	2009	DB	180

Boues issues des stations d'épurations et évacuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021 et opérations de curage diverses :

DATE	INTERVENTIONS HUSSON	M3 Traités en STEP
07/01/2021	ORGELET / DERGRILLEUR STEP	2,5
13/01/2021	STEP COISIA MONTAIN - PR THOIRETTE - ST JULIEN	8
19/01/2021	STEP CORNOD / PR AROMAS / STEP ARINTHOD	8
03/03/2021	DESSABLEUR STEP LECT	9,94
09/03/2021	LARGILLAY / DIVERS OUVRAGE POMPAGE	
09/03/2021	DEBOUCHAGE BASSIN ORAGE ORGELET / PR MOIRANS	
18/03/2021	PR STEP ARINTHOD - NETTOYAGE 3DO + CURAGE ST HYMETIERE	
15/03/2021	STEP COYRON NETTOYAGE FILTRE PLANTE + PR + DESSABLEUR + RESEAUX DIVERS	5,78
22/03/2021	POMPAGE BOUE DECANTEUR CERNON	26,64
26/03/2021	POMPAGE BOUE DECANTEUR CONDES	28,48
30/03/2021	DEBOUCHAGE RESEAUX ST JULIEN + POMPAGE DESSABLEUR ARINTHOD + ST JULIEN	8,6
01/04/2021	PR DOUCIER + DIVERS OUVRAGE	8
08/04/2021	ARINTHOD STEP DO + PR FETIGNY ARINTHOD ST HYMETIERE VOSBLES CORNOD AROMAS VILLENEUVE LES CHARNOD LOUVENNE	8,24
26/04/2021	DEGRAISSEUR STEP ARINTHOD	3
26/04/2021	DEGRAISSEUR STEP ARINTHOD	3
27/04/2021	POMPAGE STEP MOUTONNE - BEFFIA-CRESSIA - ESSIA	7,1
28/04/2021	DECANTEUR SARROGNA	9,82
28/04/2021	STEP ONOZ - PR MOIRANS- CREANS / CURAGE DRAIN STEP CHAVERIA + DEBOUCHAGE STEP DESSIA + CURAGE ESSIA	1
30/04/2021	DESSABLEUR STEP ARINTHOD	3
06/05/2021	DECANTEUR THOIRETTE	37,68
07/05/2021	DECANTEUR POIDS DE FIOLE	27,34
07/05/2021	STEP ST MAUR + PR ST MAUR	22,54
18/05/2021	POUBELLE STEP ORGELET	2
19/05/2021	STEP COISIA + MONTAIN	4,3
20/05/2021	DECANTEUR JEURRE	9,08
25/05/2021	NETTOYAGE DO ARINTHOD	
01/06/2021	CURAGE RESEAUX NOGNA - DESSABLEUR NOGNA + DOMPIERRE DEGRILLEUR + FILERE + PR	3,48
03/06/2021	STEP NEGLIA BOUE	18,6
03/06/2021	BOUE STEP CHARNOD	5,42
15/06/2021	DESSABLEUR + PR STEP ARINTHOD	3
15/06/2021	DECANTEUR CONDES +VALFIN	16,4
24/06/2021	POMPAGE LAVANCIA	20,94
21/06/2021	BOUE STEP CHANCIA	21,3

21/06/2021	DEBOUCHAGE DO COISIA - DEBOUCHAGE RESEAU ORGELET - CURAGE CRESSIA	
23/06/2021	DO + PR THOIRETTE - STEP COISIA + COISIA MONTAIN	16,88
01/07/2021	PR DESSABLEUR DO ST JULIEN + GIGNY	5,26
05/07/2021	BOUE DECANTEUR VALFIN	7,6
15/07/2021	BOUE STEP CHARNOD	8,88
20/07/2021	POUBELLE +DESSABLEUR ORGELET + CURAGE MENOUILLE + CURAGE NOGNA	7,9
29/07/2021	DESSABLEUR + DO STEP ARINTHOD	5,86
04/08/2021	PR THOIRETTE - CURAGE CORNOD - CURAGE VOSBLE+ ARINTHOD +SARROGNA + BEFFIA	
04/08/2021	PR DOUCIER + DESSABLEUR + RESEAUX DIVERS CURAGE	8,86
26/08/2021	BOUE STEP DESSIA + DECANTEUR	9,2
31/08/2021	CURAGE CHARNOD- THOIRETTE - COISIA - CONDES + BOUE STEP THOIRETTE + CONDES	15,56
07/09/2021	2 DESSABLEURS STEP CRESSIA + DEVERSSOIR + VIS	5,32
07/09/2021	DECANTEUR VAUX LES ST CLAUDE STEP 1 STEP 2	33,58
21/09/2021	DECANTEUR CERNON + STEP CORNOD	8,96
23/09/2021	STEP CHATAGNA - STEP CHAVERIA - MOUTONNE + BEFIA + PRESILLY + DOMPIERRE	1,84
29/09/2021	BOUE STEP GRANGE DE DESSIA + STEP ARINTHOD	6,4
30/09/2021	BOUE STEP POID DE FIOLE	9
18/10/2021	POMPAGE DO + DEGRAISSEUR STEP ARINTHOD	4
19/10/2021	POMPAGE STEP TOUR DU MEIX POUR REPARTAION + DO POUBELLE ORGELET	2,64
20/10/2021	CURAGE LARGILLAY	
08/11/2021	DECANTEUR ST MAUR	9
15/11/2021	BOUE STEP CHATAGNA	7,5
19/11/2021	BOUE COISIA	9,5
22/11/2021	2 PR + DESSABLEUR THOIRETTE + 5 DESSABLEUR DO ST JULIEN + PR GIGNY	6,76
24/11/2021	PR STEP MOIRANS	4,58
26/11/2021	CURAGE FETIGNY CORNOD AROMAS VILLENEUVE LES CHARNOD VOSBLES	3
29/11/2021	BOUE STEP POIDS DE FIOLE	6,94
13/12/2021	BOUE STEP JEURRE	15,76
15/12/2021	PR + STEP VAUX LES ST CLAUDE	0,68
15/12/2021	CURAGE CHAVERIA	9,5
23/12/2021	BOUE STEP BARESIA	5,7
27/12/2021	DEBOUCHAGE PR AROMAS	
	TOTAL	583.88

DATE	EVACUATIONS SUR PLATEFORME DE COMPOSTAGE	Quantités Traitées (TMS)
06/05/2022 et 13 et 14/10/2022	Station d'épuration d'AROMAS	31
14 – 15 et 18/10/2022	Station d'épuration d'ARINTHOD	15.2
	Station d'épuration de SAINT JULIEN	15.48
	Station d'épuration de MOIRANS EN MONTAGNE 154 T de boues brutes (siccité moyenne 16,6 %)	25.56
	Station d'épuration d'Orgelet	31.52
	TOTAL	118.76

DATE	EVACUATIONS EN CENTRE D'INCINERATION	Quantités Traitées (TMS)
	Station d'épuration de MOIRANS-EN-MONTAGNE 38 T de boues brutes (siccité moyenne 16,6 %)	6.31
	TOTAL	6.31

1.13/ Caractéristiques du réseau de collecte

1.13.1/ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Les réseaux d'assainissement sur le territoire de TEC représentent :

- **120.87 Km** de réseau unitaire
- **135.92 Km** de réseau séparatif

Soit un linéaire total de **256.79 km**.

Le détail par commune est le suivant :

Commune implantation	Nom step	Longueur réseau unitaire	Longueur réseau séparatif
ANDELOT MORVAL	Hameau d'Andelot	1,82	0,00
ARINTHOD	Bourg	5,98	5,26
ARINTHOD	Hameau Négolia	0,00	0,72
AROMAS	Bourg + Marsonna et Burigna	0,89	5,23
AROMAS	Ceffia	0,94	0,33
AROMAS	VILLENEUVE LES CHARNOD	0,00	0,48
BARESIA SUR L'AIN	Lotissement du Gringalet	0,00	0,78
BEFFIA	Bourg	0,00	1,10
BLYE	Bourg	1,08	0,53
BONLIEU	Bourg	0,00	2,64
CERNON	Cité EDF	0,26	0,00
CERNON	Menouille	1,06	0,00
CERNON	Bourg + les lattes	2,03	0,47
CHANCIA	Bourg	1,34	0,00
CHANCIA	Lotissement La Ravière	0,00	1,40
CHAREZIER	Lotissement	0,00	0,15

CHARNOD	Bourg		
CHATILLON	Bourg		
CHAVERIA	Bourg	1,00	0,00
CHAVERIA	Hameau de Chatagna	1,00	0,00
CLAIRVAUX	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	16,50	24,70
CLAIRVAUX	Hameau de Soyria	0,30	0,00
CONDES	Bourg	1,19	0,41
CORNOD	Hameau de Thorégna	0,73	0,00
CORNOD	bourg + Brolaines	2,19	0,69
COYRON	Bourg	0,70	0,50
CRENANS	Bourg	0,00	3,35
CRESSIA	Bourg	3,50	0,00
DENEZIERES	Bourg	1,50	0,00
DOMPIERRE SUR MONT	Bourg	2,50	0,00
DOUCIER	Bourg	9,00	0,00
ETIVAL	Bourg	2,50	1,10
ETIVAL	Hameau Les Ronchaux	1,40	2,10
FONTENU	CHALAIN	0,67	2,34
GENOD	Bourg	0,76	0,00
GIGNY SUR SURAN	Bourg	2,15	1,59
JEURRE	Bourg	1,22	0,32
LA CHAILLEUSE	Essia Bourg	0,00	1,40
LARGILLAY - MARSONNAY	Largillay	1,05	0,00
LAVANCIA EPERCY	Epine	0,00	0,40
LAVANCIA EPERCY	Viellard	0,00	0,40
LECT	Hameau de Lect	1,34	0,44
LECT	Hameau de Vouglans / Combe du Bief	1,00	0,44
LECT	Hameau de Vouglans / Camping	0,60	0,00
MAISOD	Bourg / SIA MERCANTINE	3,00	13,10
MARTIGNA	Lotissement du Haut village	0,00	0,30
MARTIGNA	bourg	0,00	1,80
MENETRUX EN JOUX	Maison des Cascades	0,00	0,30
MEUSSIA	Bourg	4,60	0,90
MOIRANS en Montagne	Bourg	0,00	17,50
MONTCUSEL	H Grand Serve	0,00	0,17
MONTLAINSIA	DESSIA BOURG	0,87	0,00
MONTLAINSIA	Granges de Dessia	0,48	0,00
MOUTONNE	Bourg	1,25	0,00
NOGNA	Bourg	2,50	0,00
ONOZ	Bourg	1,65	0,00
ORGELET	Bourg	9,97	9,96
ORGELET	Merlia	1,34	0,80
POIDS de FIOLE	Bourg	1,00	1,70
PONT DE POITTE	Bourg / Interco	7,75	5,17
PRESILLY	Bourg	1,00	0,00
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	Bourg	1,50	2,57
SAINT MAUR	Bourg	1,52	0,28
SARROGNA	centre bourg	0,00	0,10
SOUCIA	Bourg + lotisst	2,35	0,39

THOIRETTE COISIA	COISIA		
THOIRETTE COISIA	MONTAIN		
THOIRETTE COISIA	THOIRETTE	0,76	2,43
TOUR DU MEIX (la)	Bourg	0,00	3,90
VAL SURAN	LOUVENNE	0,00	1,13
VAL SURAN	SAINT JULIEN	5,60	4,53
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	FETIGNY	0,00	0,74
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	MONTADROIT	0,00	0,62
VAUX LES SAINT CLAUDE	Bourg file 1	1,55	0,70
VERTAMBOZ	Bourg	0,99	0,00
VOSBLES VALFIN	VOSBLES BOURG	0,00	1,61
VOSBLES VALFIN	Hameau de Chavagna	0,00	1,01
VOSBLES VALFIN	Hameau de Mongefond	0,00	0,90
VOSBLES VALFIN	Valfin	0,00	1,37

1.13.2 / Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.

41 déversoirs d'orage assurent le déversement du surplus d'eau en cas d'intempéries sur le territoire de la Communauté de Communes.

Commune implantation	Nom step	Nombre de déversoirs d'orage
ANDELLOT MORVAL	Hameau d'Andelot	1
ARINTHOD	Hameau Négla	0
ARINTHOD	Bourg	4
AROMAS	Ceffia	2
AROMAS	Bourg + Marsonna et Burigna	0
BARESIA SUR L'AIN	Lotissement du Gringalet	0
BEFFIA	Bourg	1
BLYE	Bourg	2
BONLIEU	Bourg	1
CERNON	Menouille	2
CERNON	Cité EDF	0
CERNON	Bourg + les lattes	2
CHANCIA	Bourg	1
CHANCIA	Lotissement La Ravière	0
CHAREZIER	Lotissement	1
CHARNOD	Bourg	1
CHATILLON	Bourg	1
CHAVERIA	Hameau de Chatagna	1
CHAVERIA	Bourg	0
CLAIRVAUX	Hameau de Soyria	0
CLAIRVAUX	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	22
COISIA	Hameau Le Montain	1
COISIA	bourg	4
CONDES	Bourg	1
CORNOD	Hameau de Thorégna	1
CORNOD	bourg + Brolaines	1
COYRON	Bourg	1

CRENANS	Bourg	
CRESSIA	Bourg	
DENEZIERES	Bourg	3
DESSIA	Granges de Dessia	1
DESSIA	Bourg	1
DOMPIERRE SUR MONT	Bourg	1
DOUCIER	Bourg	3
ETIVAL	Hameau Les Ronchaux	1
ETIVAL	Bourg	1
FETIGNY	Bourg	0
GENOD	Bourg	2
GIGNY SUR SURAN	Bourg	7
JEURRE	Bourg	1
LA CHAILLEUSE	Essia Bourg	1
LARGILLAY - MARSONNAY	Largillay	1
LAVANCIA EPERCY	Epine	0
LAVANCIA EPERCY	Viellard	0
LECT	Hameau de Lect	1
LECT	Hameau de Vouglans / Combe du Bief	1
LECT	Hameau de Vouglans / Camping	0
LEGNA	Hameau de Montadroit	0
LOUVENNE	Bourg	0
MAISOD	Bourg / SIA MERCANTINE	5
MARIGNY	CHALAIN	5
MARTIGNA	Lotissement du Haut village	0
MENETRUX EN JOUX	Maison des Cascades	0
MEUSSIA	Bourg	0
MOIRANS en Montagne	Bourg	0
MONTCUSEL	H Grand Serve	0
MOUTONNE	Bourg	1
NOGNA	Bourg	1
ONOZ	Bourg	1
ORGELET	Merlia	1
ORGELET	Bourg	4
POIDS de FIOLE	Bourg	1
PONT DE POITTE	Bourg / Interco	12
PRESILLY	Bourg	1
SAINT HYMETIERE SUR V.	Bourg	3
SAINT JULIEN	Bourg	4
SAINT MAUR	Bourg	1
SARROGNA	centre bourg	0
SOUCIA	Bourg + lotisst	1
THOIRETTE	Bourg	1
TOUR DU MEIX (la)	Bourg	1
VAUX LES SAINT CLAUDE	Bourg file 1	0
VERTAMBOZ	Bourg	0
VILLENEUVE LES CHARNOD	Bourg	0
VOSBLES	Hameau de Mongefond	0
VOSBLES	Hameau de Chavagna	0

VOSBLES	Bourg	Envoyé en préfecture le 10/06/2022
VOSBLES	Valfin	Reçu en préfecture le 10/06/2022
		Affiché le 0 ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

1.13.3 / Postes de relevage sur le réseau de collecte ou en entrée de station d'épuration

Commune	Lieu step	Nombre de poste de relevage Réseau	Nombre de poste de relevage step	Nb PR Réseau + STEP
ANDELOT MORVAL	Hameau d'Andelot	0	0	0
ARINTHOD	Hameau Néglaia	0	0	0
ARINTHOD	Bourg	0	2	2
AROMAS	Bourg + Marsonna et Burigna	0	1	1
AROMAS	Ceffia	1	1	2
BARESIA SUR L'AIN	Lotissement du Gringalet	0	1	1
BEFFIA	Bourg	0	1	1
BLYE	Bourg	0	0	0
BONLIEU	Bourg	1	1	2
CERNON	Bourg + les lattes	0	1	1
CERNON	Cité EDF	0	0	0
CERNON	Menouille	0	0	0
CHANCIA	Bourg	0	0	0
CHANCIA	Lotissement La Ravière	0	1	1
CHAREZIER	Lotissement	0	0	0
CHARNOD	Bourg	0	0	0
CHATILLON	Bourg	0	0	0
CHAVERIA	Bourg	0	1	1
CHAVERIA	Hameau de Chatagna	0	1	1
CLAIRVAUX	Bourg / SIA Vallée du Drouvenant	6	2	8
CLAIRVAUX	Hameau de Soyria	0	0	0
CONDES	Bourg	1	1	2
CORNOD	bourg + Brolaines	0	1	1
CORNOD	Hameau de Thorégnia	0	0	0
COYRON	Bourg	0	1	1
CRENANS	Bourg	0	1	1
CRESSIA	Bourg	0	1	1
DENEZIERES	Bourg	0	0	0
DOMPIERRE SUR MONT	Bourg	1	1	2
DOUCIER	Bourg	2	0	2
ETIVAL	Bourg	0	0	0
ETIVAL	Hameau Les Ronchaux	2	0	2
FONTENU	Marigny (régie CHALAIN)	2	2	4
GENOD	Bourg	0	0	0
GIGNY SUR SURAN	Bourg	1	0	1
JEURRE	Bourg	1	0	1
LA CHAILLEUSE - Essia	Bourg Essia	0	0	0
LARGILLAY - MARSONNAY	Largillay	0	0	0
LAVANCIA EPERCY	Epine	0	0	0
LAVANCIA EPERCY	Viillard	0	0	0
LECT VOUGLANS	Lect	0	0	0

		Envoyé en préfecture le 10/06/2022		
		Reçu en préfecture le 10/06/2022		
		Affiché le	0	0
		ID :	039-200090579-20220608-D_070_2022-DE	Berger Levraud
LECT VOUGLANS	Vouglans / Combe du Bief	3	2	5
LECT VOUGLANS	Vouglans / Camping	0	0	0
MAISOD (+CHARCHILLA)	Bourg / SIEA MERCANTINE	0	0	0
MARTIGNA	Lotissement du Haut village	0	0	0
MARTIGNA	Bourg	0	0	0
MENETRUX EN JOUX	Maison des Cascades	0	1	1
MEUSSIA	Bourg	0	0	0
MOIRANS en Montagne	Bourg	2	2	4
MONTCUSEL	H Grand Serve	0	1	1
MONTLAINSIA - Dessia	Bourg Dessia	0	1	1
MONTLAINSIA - Dessia	Granges de Dessia	0	0	0
MOUTONNE	Bourg	1	0	1
NOGNA	Bourg	0	1	1
ONOZ	Bourg	0	1	1
ORGELET	Bourg	2	2	4
ORGELET	Merlia	0	0	0
POIDS de FIOLE	Bourg	1	1	2
PONT DE POITTE - PATORNAY	Bourg Pont de Poitte DSP	4	2	6
PRESILLY	Bourg	0	1	1
SAINT HYMETIERE SUR V.	Bourg	0	1	1
SAINT MAUR	Bourg	1	1	2
SARROGNA	centre bourg	0	0	0
SOUCIA	Bourg + lotisst	0	1	1
THOIRETTE/COISIA - Coisia	bourg Coisia	0	0	0
THOIRETTE/COISIA - Coisia	Hameau Le Montain	0	0	0
THOIRETTE/COISIA - Thourette	Bourg Thourette	1	1	2
TOUR DU MEIX (la)	Bourg	4	1	5
VAL SURAN - Louvenne	Bourg Louvenne	1	1	2
VAL SURAN- Saint Julien	Bourg Saint Julien	1	2	3
VALZIN EN P M - Fétigny	Bourg Fétigny	1	1	2
VALZIN EN P M - Montadroit	Hameau de Montadroit	0	0	0
VAUX LES SAINT CLAUDE	Bourg	1	1	2
VERTAMBOZ	Bourg	0	1	1
VILLENEUVE LES CHARNOD	Bourg	0	1	1
VOSBLES/VALFIN	Bourg Vosbles	0	1	1
VOSBLES/VALFIN	Hameau de Chavagna	0	0	0
VOSBLES/VALFIN	Hameau de Mongefond	0	0	0
VOSBLES/VALFIN	Bourg Valfin	0	1	1
	TOTAL	38	50	88

II/ Indicateurs de performance

2.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le nombre potentiel étant égal au nombre d'abonnés, le taux de desserte est donc de 100 %.

2.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (Indicateur descriptif P202.2)

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D\070\2022-DE

		points possibles	points obtenus
A/ Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
TOTAL A		15	15

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire pour pouvoir ajouter les points suivants :

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
B	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour 60% du linéaire total des réseaux	1	1
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour 70% du linéaire total des réseaux	1	1
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour 80% du linéaire total des réseaux (82%)	1	1
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour 90% du linéaire total des réseaux	1	0
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1	0
	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné .	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour 60% du linéaire total des réseaux (60%)	1	1
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour 70% du linéaire total des réseaux	1	0
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour 80% du linéaire total des réseaux	1	0

		Envoyé en préfecture le 10/06/2022 Reçu en préfecture le 10/06/2022	
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour 90% du linéaire total des réseaux	Affiché le 1	Berger Levault 0
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1	0
TOTAL B		30	24
ICGP = TOTAL A + TOTAL B		45	39

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est donc de 15 (A) + 23 (B) = 39 points.

Remarque : l'ICGP minimum de 30 requis pour les aides de l'agence de l'eau est atteint.

2.3/ Conformité de la collecte des effluents

(Indicateur descriptif P203.3)

Au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU, cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

[Voir Annexe : Tableau des conformités transmis par le service Police de l'Eau de la DDT](#)

2.4/ Conformité des équipements d'épuration

(Indicateur descriptif P204.3)

Au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU, cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

[Voir Annexe : Tableau des conformités transmis par le service Police de l'Eau de la DDT](#)

2.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

(Indicateur descriptif P205.3)

Au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU, cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

[Voir Annexe : Tableau des conformités transmis par le service Police de l'Eau de la DDT](#)

2.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
 (Indicateur descriptif P206.3.2)

Filière mise en œuvre	Filière conforme	Quantité de matière sèche (TMS)
Epannage agricole	Sans objet	0
Evacuation vers une station d'épuration*	Oui	29.19** (583.88 m3)
Incinération	Oui	6.31
Compostage	Oui	118.76
Quantité de boues évacuées conformes	OUI (100 %)	154.26 TMS

*L'évacuation vers une station d'épuration peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord et si la station dispose elle-même d'une filière conforme.

**Concentration théorique : 50 kg MS/m3

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.

III/ Financement du service

3.1/ Montants de la redevance et des différentes participations

En 2021, les redevances ont été harmonisées à l'échelle du territoire :

Le service assainissement étant un service public à caractère industriel et commercial, celui-ci doit s'équilibrer en dépenses (fonctionnement + investissement) et en recettes (redévances perçues auprès des usagers + subventions éventuelles). Une redevance d'assainissement collectif uniformisée sur l'ensemble du territoire nous était imposée.

Afin de définir, le tarif permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, la collectivité a été assistée par le cabinet Finance Consult.

Afin d'estimer les dépenses de fonctionnement, un inventaire patrimonial a été réalisé en interne avec l'aide de l'assistance technique départementale. Cet inventaire a mis en évidence un patrimoine très important (80 stations d'épuration et 262 km de réseau public de collecte des eaux usées domestiques), vieillissant voire vétuste et des niveaux de performance insuffisants.

Ainsi, un programme pluriannuel d'investissement de **24 Millions d'€ pour les 10 prochaines années a été établi.**

Depuis le 1er août 2021 : la redevance d'assainissement appliquée sur l'ensemble du territoire est composée d'une part fixe de 99.70 € TTC/an et d'une part variable de 1.76 € TTC par m3 d'eau consommée (traitée).

La redevance SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), le tarif des contrôles de branchement en cas de vente et la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) ont quant à eux été votés en décembre 2021 pour être applicables au 1^{er} janvier 2022.

3.1.1 / Redevance assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

Entre le 1^{er} janvier 2021 et 31 juillet 2021 :

- Part fixe identique sur les ex CCPM/CCRO (57,50 € TTC) et très disparate sur les ex. CCPL/CCJS
- Part variable unifiée sur l'ex CCPM (1,73 €/m³ TTC), en cours d'unification sur l'ex. CCRO (1,30 à 2€/m³), très disparate sur le reste du territoire (tarifs votés par les Communes et/ou syndicats).

Entre le 1^{er} août 2021 et 31 décembre 2021 :

Tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire :

- Part fixe : 90.64 € HT / an soit 99.70 € TTC / an
- Part variable : 1.60 € HT / m³ soit 1.76 € TTC / m³

Montant facturé en 2021 : 619 479,87 € HT soit 681 427,86 € TTC

3.1.2/ Redevance modernisation des réseaux de collecte

L'Agence de l'Eau a institué la redevance de modernisation des réseaux de collecte et en fixe le taux. Cette redevance apparaît sur la facture de la redevance d'assainissement collectif. L'intégralité des sommes perçues est reversée à l'Agence de l'Eau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m³)	2020	2021
Sur l'ensemble du territoire	0,15 € / m ³	0,15 € / m ³

Remarques :

En 2021 : 31 500.75 € ont été facturés puis reversés à l'AERMC.

Lorsqu'il existe une convention de facturation avec une commune ou un délégataire d'eau potable, cette redevance ne transite pas par TEC.

3.1.3/ La Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Jusqu'au 31.12.2021 :

Une PFAC de 1750 € HT par logement était due sur ex-CCPM et ex-CCRO. Celle-ci est très disparate sur le reste du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022 :

PFAC harmonisée sur l'ensemble du territoire : 2000 € TTC par logement

En 2021 : 14 PFAC pour 25 708.31 € HT

3.2/ Impayés

VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) **2419.81 € TTC**

2021 : Impayés TTC : 19 815.80 €

3.3/ Encours de la dette

VP.182 - Encours total de la dette au 31.12.2021 : 9 065 576.52 €

3.4/ Epargne

VP.183 - Epargne brute annuelle

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le

Berger
Levraud

ID : 039-200090579-20220608-D_070_2022-DE

Dépenses réelles de fonctionnement (D)	1 068 684.51 € HT
Recettes réelles de fonctionnement (R)	1 723 485.01 € HT
Epargne = R -D	654 800.50 € HT

Pour information :

Dépenses réelles d'investissement	3 896 541.95 € HT
Recettes réelles d'investissement	2 450 880.58 € HT

IV/ Projets 2022 en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Poursuite des études relatives aux projets suivants en vue d'obtenir les marchés de travaux avant le 31.12.2022 :

- Cernon bourg (réseaux) et Menouille (réseaux et station d'épuration)
- Dompierre-sur-Mont (réseaux)
- Gigny-sur-Suran (réseaux et station d'épuration)
- Onoz (réseaux)
- Pont-de-Poitte – Hameau de Poitte (réseaux)
- Arinthod (réseaux)
- Orgelet (réseaux)
- Châtillon (réseaux et station d'épuration)

Travaux 2022 :

- Fontenu : Réhabilitation de 612 ml de réseau et création d'un poste de relevage
- Val Suran – Village de Saint Julien : Mise en séparatif de 1500 ml de réseaux + chemisage de 200 ml de réseaux + création d'un bassin d'orage de 90 m³ en bas du Bourg + réhabilitation du poste de refoulement
- Cressia : mise en séparatif de 1500 ml de réseaux
- Aromas : Le projet consiste à renouveler 605 mètres linéaires de réseau à Aromas et Burigna, à modifier un déversoir d'orage à Marsonnas et à reprendre des regards afin d'améliorer la collecte et supprimer le déversement des eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

ANNEXE : Tableau des conformités transmis par le service Police de l'Eau de la DDT